



COMMUNAUTÉ DES COMMUNES  
DE LA HAUTE-SAINTONGE

*Extrait du registre de décisions du Président*

En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (*point 7 : prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalité ou dans le cadre d'une procédure adaptée, dans la limite des autorisations budgétaires des budgets principal et annexes*).

Le Président de la Communauté de Communes de Haute-Saintonge décide de signer pour le service des ordures ménagères ;

-avec la société SCRELEC un contrat « Filière piles et accumulateurs portables », prenant effet à compter du 28 janvier 2022.

Fait à Jonzac,

Le 03 MARS 2022

Le Président

Claude BELOT

Communauté de Communes  
de la Haute-Saintonge  
7, rue Taillefer - CS 70002  
17501 JONZAC Cedex

Pour le Président empêché  
le Vice-Président,  
M. Jean-Michel RAPITEAU